

République Française

Département du Loiret

SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre

des délibérations du SIRIS Autruy Charmont Leouville

Séance du 17/01/2019

L'an 2019 et le 17 Janvier à 18 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle du presbytère d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette, Présidente.

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie, désignés par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Absent : M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Nombre de membres

- Afférents au Bureau : 6

- En exercice : 6

Date de la convocation : 18/12/2019

Date d'affichage : 18/12/2019

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

SOMMAIRE

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019

Affaires diverses

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019

Madame la Présidente rappelle le projet d'amélioration et de mise en accessibilité des cours des écoles d'Autruy-sur-Juine et de Charmont-en-Beauce. Lors de la dernière réunion, le SIRIS était en attente de devis pour l'école d'Autruy-Sur-Juine.

Ce projet d'amélioration et de mise en accessibilité des cours des écoles consistera à décaisser le bitume actuel, déraciner ou raboter les racines des arbres et réaliser un nouvel enrobé sur la surface totale des cours. Le coût prévisionnel s'élève à 62 969 € HT soit 75 562 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les membres du syndicat, à l'unanimité, décident de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

. Coût total des travaux :	62 969.00 €
. Subvention au titre de la D.E.T.R. (50 %)	31 484.50€
. Autofinancement (50 %)	31 484.50 €

A l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Affaires diverses

- **Travaux** : Vu le prix du projet des cours d'école, il sera nécessaire d'avoir recours à un appel d'offre avec publicité adaptée ou libre, puisque le montant est supérieur à 25 000€ HT.

- **Dérogation** : Une demande de dérogation d'une famille domiciliée dans une des communes du regroupement a été faite auprès du SIRIS afin de scolariser leur enfant sur Greneville-En-Beauce. Les membres du SIRIS émettent un avis défavorable à leur demande. Un courrier sera envoyé à la famille ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

La séance est levée à 19h15